

POINT DE MIRE

la réorganisation

Numéro 28 • août 2011

La nouvelle carte-photo d'identification de l'Ontario est arrivée!

Une plus grande indépendance pour les personnes ayant une déficience intellectuelle

Vingt-et-un centres de ServiceOntario de l'Ontario offrent maintenant une nouvelle carte-photo d'identification délivrée par le gouvernement qui servira d'identification à plus de 1,5 million d'Ontariens et d'Ontariennes qui ne conduisent pas.

La carte-photo, destinée aux personnes de 16 ans ou plus, permettra aux personnes ayant une déficience intellectuelle, qui ne possèdent pas de permis de conduire, d'effectuer des activités qui nécessitent une identification officielle, comme :

- postuler pour un emploi,
- ouvrir des comptes bancaires,
- obtenir des services gouvernementaux.

David Carter-Whitney, sous-ministre adjoint des Services sociaux et communautaires, affirme que l'absence d'identification officielle constitue un obstacle à la pleine participation à la société.



« Imaginez que vous décrochez un emploi, mais que vous ne pouvez pas subir la vérification des dossiers de la police parce que vous ne possédez pas de permis de conduire ou de passeport, explique David. Des personnes ayant une déficience intellectuelle nous ont raconté des situations de ce genre. Cette nouvelle carte-photo aidera les gens à devenir plus indépendants et ouvrira la porte à de nouvelles possibilités. »

Conçue sur les conseils d'Ontariens ayant une déficience intellectuelle, de personnes âgées et de groupes de défense, la carte ressemble à un permis de conduire. Elle contient le nom du titulaire de la carte, sa photo, sa signature, son adresse, son sexe et sa date de naissance.



Elle présente aussi les mêmes caractéristiques de sécurité qu'un permis de conduire afin d'éviter les fraudes et le vol d'identité.

Pour qu'elle soit facile à retrouver dans le portefeuille, le coin supérieur droit de la carte est coupé et ses lettres sont en relief. Elle coûte 35 \$ et est valide pendant cinq ans.

Pour savoir où obtenir la carte :

- composez gratuitement le 1 800 387-3445, ou
- composez gratuitement le no ATS 1 800 268-7095.

Renseignements :

Visitez le [site Web du ministère des Transports](#) et cherchez « [carte-photo](#) ».

Une bonne raison pour sourire

De meilleurs soins dentaires pour les personnes ayant une déficience intellectuelle

Les bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) pourront obtenir de meilleurs soins dentaires.

Le POSPH couvre les services dentaires de base, y compris les examens, les radiographies, les obturations et les extractions. Dans le cadre du Régime de soins dentaires spéciaux du programme, les bénéficiaires du POSPH et les membres de leur famille admissibles pourraient recevoir davantage de services.

Le Régime de soins dentaires spéciaux couvre ce qui suit :

- rappels;
- polissage;
- détartrage/surfaçage radiculaire (nettoyage en profondeur);
- traitements au fluor;
- appareils contre le bruxisme (protection dentaire pour les frictions des dents).

Pour être admissibles à la couverture améliorée, le handicap du bénéficiaire du POSPH, ses médicaments sur ordonnance ou ses traitements doivent concerner l'hygiène buccale. Cela inclut certaines personnes ayant une déficience intellectuelle.

Pour qu'une personne puisse obtenir l'approbation de services améliorés, son dentiste doit soumettre un formulaire préalable à l'administrateur du régime de soins dentaires du POSPH (AccertaClaim Servcorp Inc.).

Une fois les plans de traitement dans le cadre du Régime de soins dentaires spéciaux approuvés, ils sont valables pendant cinq ans. Si la personne a besoin d'autres traitements pendant cette période, son dentiste doit remplir un autre formulaire pour qu'elle obtienne l'approbation.

Dans les situations d'urgence, le régime peut aussi prendre en charge des services à titre rétroactif.

Le Régime de soins dentaires spéciaux est aussi ouvert aux enfants de parents qui reçoivent l'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez pourrait profiter du Régime de soins dentaires spéciaux, renseignez-vous auprès d'un dentiste.

De nouveaux sites Web informatifs

Stratégie des ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Les personnes qui travaillent dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle font une différence tous les jours dans la vie de quelqu'un. Ce nouveau site Web encourage le choix d'une carrière dans ce secteur en Ontario. Pour sensibiliser le public à ce domaine, le site Web offre aux organismes un accès facile à des outils de marketing professionnels, comme des bannières, des affiches et des brochures.



Visitez : www.ontariodevelopmentalservices.ca/fr

Cette stratégie constitue un partenariat entre le Provincial Network on Developmental Services et le ministère des Services sociaux et communautaires.

Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle

Votre point d'accès pour les services aux adultes ayant une déficience intellectuelle est ouvert depuis le mois dernier dans l'ensemble de l'Ontario. Obtenez des renseignements et des [coordonnées](#) sur le site Web.

Visitez : www.sopdi.ca/?lm_lang=fr-ca



[Regardez notre vidéo pour rencontrer Charlie](#) et voir comment Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle permet aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leurs familles de demander plus facilement des soutiens.



Élections Ontario rend le vote accessible

Les prochaines élections générales de la province auront lieu le 6 octobre 2011 et Élections Ontario propose davantage de jours de vote ainsi que de nouvelles méthodes de vote pour les personnes de toutes capacités.

« L'inclusion est un principe important pour Élections Ontario, affirme le directeur général des élections Greg Essensa. Nous sommes déterminés à mettre en place un système qui accorde la priorité aux besoins des électeurs. »

Élections Ontario propose divers outils pour que les personnes ayant une déficience intellectuelle puissent voter plus facilement. Dans les bureaux de vote, vous trouverez :

- des textes en gros caractères,
- des loupes,
- des crayons faciles à tenir,
- des bulletins de vote portant des chiffres en Braille et des découpages.

Aide pour remplir le bulletin de vote

Si vous avez besoin d'aide sur le lieu de vote, vous avez deux possibilités :

- venir avec un ami ou une personne de soutien,
- demander l'aide d'un membre du personnel.

Qui peut voter?

Pour voter dans des élections provinciales de l'Ontario, vous devez :

- avoir 18 ans ou plus;
- être citoyen canadien;
- être résident de l'Ontario.

Nouvelles méthodes de vote

Cette année, vous avez deux possibilités :

- utiliser un bulletin de vote spécial pour voter par la poste (déposer une demande avant le 30 septembre);
- profiter de la technologie d'aide au vote dans les bureaux des directeurs du scrutin et les bureaux satellites, du 21 septembre au 5 octobre.



Elections Ontario



Qu'est-ce que la technologie d'aide au vote?

Vous pouvez utiliser des écouteurs pour écouter les consignes, puis appuyer sur des boutons ou des pédales, ou utiliser le contacteur au soufflé pour choisir pour qui vous allez voter.

Quelle que soit la manière dont vous déposez votre bulletin de vote, le personnel peut répondre aux divers besoins des électeurs.

« Nous avons tous différents besoins et différentes capacités, précise Greg. Pour moi, l'accessibilité signifie faire participer les gens de la façon qui répond le mieux à leurs besoins. Il faut donc veiller à ce que tous ceux que nous servons soient traités avec respect et dignité ».

Renseignements :

- visitez www.elections.on.ca,
- composez gratuitement le 1 888-668-8683.

Vous avez demandé...

Questions et réponses au sujet des changements apportés au Programme de services particuliers à domicile

Dans [Point de mire, numéro 26 \(juin 2011\)](#), nous avons évoqué les changements apportés au Programme de services particuliers à domicile. Quelques-uns d'entre vous nous ont écrit pour nous poser des questions à ce sujet. Merci à eux. Nous avons pensé que d'autres personnes pourraient avoir des questions semblables. En réponse, voici quelques questions et réponses :

Q: Qu'arrivera-t-il aux enfants qui reçoivent l'aide du Programme de services particuliers à domicile lorsqu'ils atteindront l'âge de 18 ans? Devront-ils demander les prestations de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire ou continueront-ils à recevoir l'aide du Programme?

R: Les enfants qui atteignent l'âge de 18 ans avant le 1^{er} avril 2013 continueront à recevoir le même montant de prestations jusqu'au 1^{er} avril 2013, sans avoir à demander des prestations de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire. Nous élaborons de nouvelles directives pour cette initiative. Ces lignes directrices décriront comment déposer une demande de prestations au programme. Nous fournirons prochainement d'autres renseignements détaillés qui aideront les personnes à passer du Programme de services particuliers à domicile à l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire.

Q: Que signifient ces changements pour les adultes qui reçoivent des prestations des deux programmes, le Programme de services particuliers à domicile et l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire?

R: À compter du 1^{er} avril 2012, les adultes qui reçoivent actuellement des prestations du Programme de services particuliers à domicile et de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire recevront automatiquement le même montant de subventions pour une année. Nous augmenterons le montant qu'ils obtiennent de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire du montant de prestations qu'ils auraient reçu du Programme de services particuliers à domicile. Nous contacterons prochainement les adultes qui touchent des prestations du Programme de services particuliers à domicile afin de leur communiquer de plus amples renseignements sur cette transition.

Q: En quoi ces changements concerneront-ils les organismes qui coordonnent le Programme de services particuliers à domicile?

R: Nous collaborons actuellement avec les organismes qui coordonnent le Programme de services particuliers à domicile afin de gérer ces changements. L'impact sur nos organismes partenaires variera selon la collectivité, en fonction de son rôle dans l'exécution du Programme de services particuliers à domicile, ainsi que de la quantité de dossiers qui concernent des enfants et des jeunes. Les organismes continueront de coordonner le Programme de services particuliers à domicile pour les enfants et les jeunes.

Q: Les organismes désignés pour gérer l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire commenceront-ils à coordonner les services pour les adultes qui touchent actuellement des prestations du Programme de services particuliers à domicile?

R: Nous collaborerons avec les organismes qui gèrent l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire au cours des prochains mois afin de les aider à se préparer aux changements apportés au programme. Le passage à un seul programme de financement direct ne se fera qu'en avril 2012 et nous consacrerons les prochains mois à préparer une transition aussi facile que possible.

Ministère des Services sociaux et communautaires

**Direction des services communautaires et des politiques en matière de
déficience intellectuelle**

Tél. : 416 327-4954

Télec. : 416 325-5554

Tél. sans frais : 1 866 340-8881

Télec. sans frais : 1 866 340-9112

Courriel : DStransformation.css@ontario.ca

Ce bulletin est aussi offert en ligne à : www.ontario.ca/communautaires

